

SECRET

SECRET/238/ADD.5
17 mai 1979

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 002
SECRET/238/Add.5
17 mai 1979

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5¹

Liste III - Brésil

Addendum

Le secrétariat a reçu la communication suivante.

Les délégations du Brésil et de la Suède ont achevé les négociations qu'elles avaient engagées au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste III - Brésil, comme il est indiqué dans le rapport ci-joint.

Signé pour la délégation
de la Suède

Signé pour la délégation
du Brésil

février 1979

¹Le rapport ci-joint contient les résultats des renégociations au titre de l'article XXVIII:5 (document SECRET/238) et de la dérogation du 26 novembre 1975 (IBDD, Supplément n° 22, page 10, et document L/4656).

Résultats des négociations engagées au titre de l'article XXVIII
en vue de la modification ou du retrait de concessions
reprises dans la Liste du Brésil qui ont été
négociées initialement avec la Suède

MODIFICATIONS APORTEES A LA LISTE III - BRESIL

A. Concessions qui seront retirées

N° du tarif	Désignation des marchandises	Taux de droits consolidés dans la liste existante
29.35.29.00	Mélatamine (triaminotriazine)	15
39.01.02.03	Autres aminoplastes: ex - Poudres à mouler, de mélatamine et d'urée - formaldéhyde	30
73.02.06.00	Ferro-molybdène	15
73.02.14.00	Ferro-vanadium	10
82.04.15.00	Filières et similaires	37

B. Taux consolidés qui seront relevés

N° du tarif	Désignation des marchandises	Taux de droits consolidés dans la liste existante	Taux de droits qui seront consolidés
84.05.02.00	Turbines à vapeur	15	30

C. Réduction de taux consolidés dans les listes existantes

N° du tarif	Désignation des marchandises	Taux de droits consolidés dans la liste existante	Taux de droits qui seront consolidés
85.19.03.01	Appareillage automatique pour le contrôle, la commande ou la protection, par rupture dans l'huile, dans les liquides, les gaz ou l'air comprimé, pesant jusqu'à 2 000 kg inclus	32	30

D. Nouvelles concessions pour des positions qui ne sont pas reprises dans les listes existantes

N° du tarif	Désignation des marchandises	Taux de droits actuellement en vigueur	Taux de droits qui seront consolidés
85.19.01.02	Interrupteurs	70	50